

**REGLEMENT**  
**DU**  
**TRIATHLON DE REVEL SAINT-FERREOL**  
**SAMEDI & DIMANCHE 15 & 16 JUIN 2024**

**1. Objet**

Le présent règlement vise à définir les conditions applicables à toute demande d'inscription au Triathlon de Revel Saint-Ferréol effectuée par le biais du site d'inscription en ligne de la société Chronospheres (<http://chronospheres.fr>) ainsi que les règles sportives applicables sur les épreuves.

**2. Conditions générales de vente**

L'acquisition d'une inscription au Triathlon de Revel Saint-Ferréol, via le site de la société Chronospheres, implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du site disponibles à l'adresse suivante : <http://chronospheres.fr/cgu>

**3. Cession du droit à l'image**

Chaque participant au Triathlon de Revel Saint-Ferréol peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession de son image. A défaut, chaque participant autorise expressément les organisateurs du Triathlon de Revel Saint-Ferréol ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon de Revel Saint-Ferréol, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le participant prend connaissance que des moyens de production d'images terrestres, aquatiques et aériennes seront mis en œuvre durant l'événement. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'utilisation d'un drone pour les prises de vue aérienne et autorise celui-ci à le survoler avant, pendant et après l'épreuve. Il s'engage à n'effectuer aucune poursuite en cas d'incident de quelque nature que ce soit qui interviendrait dans le cadre de cette production.

**4. Coordonnées du club du Triathlon Toulouse Métropole**

Tout courrier postal doit être adressé au siège social du Triathlon Toulouse Métropole, 54 rue des 7 Troubadours 31000 TOULOUSE. (Téléphone 06 12 99 43 45).

## **5. Droits d'inscription**

Le montant des droits d'inscription hors commissions bancaires pour les épreuves au programme du Triathlon de Revel Saint-Ferréol est fixé comme suit :

### **5.1. Epreuves individuelles hors Pass Compétition :**

- Dix euros (10 €) pour le Triathlon 6-9 ans
- Quinze euros (15 €) pour le Triathlon 10-13 ans
- Vingt-deux euros (22 €) pour le XS individuel
- Trente euros (33 €) pour le S licenciés et S Découverte individuels
- Quarante-cinq euros (45 €) pour le M individuel
- Cent euros (100 €) pour le Half individuel

### **5.2. Epreuves en relais/équipes hors Pass Compétition :**

- Trente euros (30€) Aquathlon XXS en relais (l'équipe)
- Cinquante euros (50 €) pour le S en relais (l'équipe)
- Soixante-cinq euros (65 €) pour le M en relais (l'équipe)
- Cent cinquante euros (150€) pour le Half en relais (l'équipe)
- Cent soixante cinq euros (165€) pour le S CLM par équipe

### **5.3. Epreuve S découverte DUO**

Conformément aux propositions de la ligue Occitanie de Triathlon, le TTM met en place la possibilité de réaliser le S découverte en DUO aux conditions explicitées au paragraphe 9. Pour le DUO S découverte le coût de l'épreuve est de :

- Soixante six euros (66 €) pour les deux participants

### **5.4 Informations complémentaires visant les tarifs**

Une réduction de 15 % est appliquée aux Paratriathlètes qui seront accompagnés lors de l'étape d'inscription. L'inscription est gratuite pour les athlètes accompagnants le Paratriathlète qui doit par contre fournir les éléments associés à la pratique (questionnaire santé ou licence). Pour toute question liée à l'accessibilité des épreuves, merci d'envoyer un message à l'adresse email de contact : [contact@triathlontoulousemetropole.com](mailto:contact@triathlontoulousemetropole.com).

Toute personne non titulaire d'une licence Fédération Française de Triathlon licence « Compétition » ou Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon en cours de validité aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'un Pass Compétition dont le tarif est fixé à :

- Deux euros (2 €) par participants pour l'aquathlon XXS
- Deux euros (2 €) pour le XS
- Cinq euros (5 €) pour les S individuels
- Vingt euros (20 €) pour le M individuel
- Quarante euros (40 €) pour le Half individuel
- Deux euros (2 €) par non-licencié pour les S, M et Half en relais

- Cinq euros (5 €) par non-licenciés pour S CLM par équipe

Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 mars 2024 à minuit. Une augmentation de 15 % sera pratiquée sur tous les tarifs hors épreuves enfants, paratriathlons et pass compétitions à partir de cette date jusqu'à la fermeture des inscriptions et de 25 % pour les inscriptions sur site les 15 et 16 Juin dans la mesure des places disponibles.

### **5.3. Licences Européennes**

Pour les épreuves 2024, sont exonérés du coût du Pass Compétition les athlètes présentant une licence issue des Fédérations suivantes : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse.

#### **5.4. Epreuves de S D3 régionale**

Le Triathlon Toulouse Métropole organise cette année une étape de S D3 label régional en format S Contre La Montre (CLM) pour les équipes femmes et hommes. Dans le cadre de cette épreuve, les éléments de règlement spécifiques suivants s'appliquent :

- Chaque club engagé doit présenter au minimum 3 athlètes et au maximum 5 athlètes au départ de chaque course. Les courses sont accessibles à partir de la catégorie Cadet,
- Ouvert aux clubs de la Ligue Occitanie de Triathlon dépourvus de créances auprès de la Ligue,
- Ouvert aux athlètes licenciés "Club compétition" au 31 janvier de la saison en cours,
- Les équipes engagées ne peuvent être composées d'athlètes ayant participé à une étape de Division 1 ou 2 dans la même saison et la même discipline, avant la compétition concernée. Cette restriction ne s'applique pas aux licenciés des catégories d'âges Junior et inférieures de nationalité française et aux licenciés U23 de nationalité française participant à une épreuve de Division 1 ou 2 en tant qu'athlète supplémentaire,
- Les départs des épreuves D3 et Open seront décalées de 15 minutes (la D3 partant en premier),
- Les courses D3 Femmes et D3 Hommes seront décalées de 5 mn,
- La zone de l'aire de transition des équipes de D3 sera séparée de la zone « course open »,
- Dans l'aire de transition, les équipes seront placées suivant le classement général avant l'étape en cours, ou suivant le classement de l'année N-1,
- Dans l'aire de transition, les équipiers d'un même club seront placés côte à côte,
- L'inscription des équipes devra être faite au plus tard le dimanche soir (minuit) précédant l'épreuve, passée cette date les équipes ne pourront plus s'inscrire,
- Le tarif est de cent soixante cinq euros (165 €) pour des équipes de 3 à 5 Triathlètes.

#### **6. Inscription par internet**

L'inscription est à réaliser par Internet. Toute demande écrite sera refusée. Toutes les pièces justificatives (licence, autorisation parentale, pièce d'identité, pass compétition, ...) devront obligatoirement être téléchargées lors de l'inscription sur le site internet. Des dérogations seront possibles pour les inscriptions groupées.

#### **7. Paiement par CB/Débit de la carte bancaire**

Le paiement est possible uniquement par carte bancaire (VISA, MASTERCARD). Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

#### **8. Absence de délai de rétractation**

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du

code de la consommation).

### **9. Inscription individuelle, relais, S DUO.**

L'épreuve Triathlon 6-9 ans est accessible pour les catégories Mini-poussin (6-7 ans, années 2017 & 2018) et Poussin (8-9 ans, années 2015 & 2016). Les vélos de course sont interdits sur cette épreuve.

L'épreuve Triathlon 10-13 ans est accessible pour les catégories Pupille (10-11 ans, années 2013 & 2014) et Benjamin (12-13 ans, années 2011 & 2012).

L'épreuve Triathlon XS est accessible à partir de la catégorie Benjamin (12- 13 ans, années 2011 & 2012).

Les épreuves de Triathlon S sont accessibles à partir de la catégorie Cadet (16-17 ans, années 2007 & 2008), les minimes peuvent faire l'un des relais.

L'épreuve Triathlon M est accessible à partir de la catégorie Junior (18-19 ans, années 2005 & 2006), les cadets peuvent faire l'un des relais.

L'épreuve Triathlon Half est accessible à partir de la catégorie Junior (18-19 ans, années 2005 & 2006).

L'épreuve Aquathlon XXS mixte par équipes est composée de 3 triathlètes dont au moins une femme. Elle est accessible à la catégorie Benjamin (12 - 13 ans).

C'est un relais de Type A : Chaque participant réalise un parcours complet avant de passer le relais. L'ordre de passage des triathlètes homme ou femme est quelconque. ,

Dans la zone de passage de relais, le relais est matérialisé par un transfert du dossard et de la puce du concurrent entrant au concurrent sortant dans la zone de transition à l'emplacement de l'équipe.

Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course autorisée à la catégorie d'âges concernée.

Les relais sont ouverts à des équipes Hommes, Femmes ou Mixtes et sont composés au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes. Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel. En dehors du multi-enchaînement, une discipline ne peut être réalisée que par un relayeur. Le relais est matérialisé par un transfert du dossard et de la puce du concurrent entrant au concurrent sortant dans la zone de transition à l'emplacement de l'équipe.

La course DUO est réservée uniquement au S découverte. Elle permet d'effectuer en binôme toute la course (drafting entre les 2 triathlètes autorisé), le principe étant de permettre à une personne plus aguerrie d'accompagner sereinement un triathlète débutant. Les 2 équipiers :

- Doivent être tous les deux inscrits à l'épreuve,
- Doivent suivre les consignes d'identification qui leur sont proposées par l'organisation,
- Doivent rester ensemble pour les parties cyclisme et course à pied,

- L'ensemble de l'épreuve s'effectue à deux, groupés,
- En cas d'abandon d'un équipier, l'équipe abandonne,
- Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le deuxième équipier,
- Ne peuvent prétendre ni au podium, ni à la grille de prix.
- Sont classés sur le classement final mais n'influencent pas les podiums.

#### **10. Inscription personnelle, nominative et non transférable**

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution **d'un dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne sauf sous conditions précisées au paragraphe 11.**

#### **11. Remboursement et transfert de dossard**

Les remboursements ne sont possibles que sous réserve de prise de l'assurance proposée sur le [site d'inscription](#) du triathlon de Revel. Aucune autre demande de remboursement ne sera traitée.

#### **12. Conditions d'inscription pour les mineurs**

Pour toute demande d'inscription d'un mineur :

- Le formulaire d'inscription doit être complété par le représentant légal.
- L'acceptation des conditions générales de vente doit être effectuée par le représentant légal.
- L'autorisation parentale doit être complétée et signée par le représentant légal.
- Si le mineur n'est pas titulaire d'une licence F.F.TRI. « Compétition » (pratiquant) en cours de validité, le Pass Compétition doit être complété et signé par le représentant légal.

#### **13. Conditions de participation et de validation de l'inscription au Triathlon de Revel Saint-Ferréol**

Pour les épreuves individuelles

- Appartenir à une catégorie acceptée sur la course (voir article 9),
- S'acquitter du paiement
- Télécharger les pièces justificatives demandées au moment de l'inscription.

En cas de non téléchargement des pièces demandées, ou en cas de téléchargement de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

#### **14. Liste des pièces justificatives**

Pour les titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon ou de paratriathlon, licence "Compétition" ou Titulaire d'une licence de l'un des pays listés au paragraphe 5.3 :

- Votre licence parfaitement lisible (à télécharger sur le site d'inscription)
- Votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards)

Pour tous les autres cas, le **Pass Compétition est obligatoire** :

- Votre licence parfaitement lisible (à télécharger sur le site d'inscription)
- Votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards)

- Le questionnaire santé complété.
- Un émargement valant acceptation du Pass Compétition, signé par le représentant légal si mineur (à signer sur place lors du retrait des dossards)
- Une autorisation parentale pour les mineurs (à télécharger sur le site d'inscription)

### **15. Retrait des dossards**

Chaque participant devra avoir retiré personnellement son dossard pendant les créneaux prévus à cet effet. Le retrait des dossards est possible par une autre personne si celle-ci a les documents demandés (voir article 14) de la personne pour qui elle prend le dossard. Une seule personne peut retirer tous les dossards de son équipe sous les mêmes conditions.

### **16. Numéro de dossard**

L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

### **17. Dépôt des vélos dans l'aire de transition**

Chaque participant devra avoir déposé son vélo dans l'aire de transition pendant les heures prévues à cet effet.

### **18. Respect de la Réglementation Générale Fédérale**

La Réglementation Sportive 2024 de la Fédération Française de Triathlon (RGF 2024 <https://www.fftri.com/actualite/reglementation-sportive-2024/>) régit les règles de toutes les courses au programme du Triathlon de Revel Saint-Ferréol.

En s'inscrivant au Triathlon de Revel Saint-Ferréol, le participant s'engage à les respecter.

### **L'utilisation de caméras embarquées est interdite dans toutes les disciplines.**

Des temps de passage limites sur le parcours vélo sur la distance M et sur les parcours vélo et course à pied pour la distance Half seront fixés et affichés sur la page horaire du site de l'épreuve au moins 3 mois avant la course. Au-delà de ces temps de passage, les concurrents seront mis hors course et devront rendre leur dossard et leur puce aux arbitres ou aux membres de l'organisation. **Leur sécurité ne sera plus assurée par les organisateurs après cette mise hors course.**

### **19. Label triathlon durable**

Dans le cadre du label triathlon durable, un seul dossard sera fourni aux participants qui devront donc obligatoirement utiliser un porte-dossard. L'utilisation de caméras embarquées est interdite dans toutes les disciplines.

### **20. Respect des Consignes de course**

Pour s'assurer de la bonne tenue des consignes de course et de la Réglementation Générale Fédérale, les organisateurs, ainsi que les arbitres organiseront un briefing d'avant course. La présence à ce briefing est obligatoire. Des sanctions en cas de non-respect de cette règle peuvent être prises.

### **21. Epreuve aquatique**

Chaque participant accepte de participer au Triathlon de Revel Saint-Ferréol en toute connaissance de cause et le refus de prendre part à l'épreuve aquatique sur le fondement des résultats de l'analyse de l'eau que l'organisateur a l'obligation d'effectuer avant chaque édition du Triathlon de Revel Saint-Ferréol ne donne droit à aucun remboursement. Les résultats de l'analyse de l'eau du lac de Saint-Ferréol sont portés à la connaissance des participants par voie d'affichage.

## **22. Course sans aspiration abri (drafting)**

L'aspiration abri (drafting) est interdite sur toutes les épreuves du Triathlon de Revel Saint-Ferréol hors S CLM par équipe et S découverte DUO uniquement pour les 2 compétiteurs.

## **23. Responsabilité**

Chaque participant conserve l'entière responsabilité du matériel et de ses effets personnels déposés dans l'aire de transition (combinaison, chaussures, chronomètre, sac, etc ...).

## **24. Liste d'attente**

Le nombre de places étant limité, si le quota maximum de participants est atteint et que des places se libèrent, celles-ci pourront être remises en vente sur le site d'inscription. Aucune liste d'attente ne sera mise en place.

## **25. Assurance**

a. Vélo : L'organisateur du Triathlon de Revel Saint-Ferréol ne prend pas en charge les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux vélos des participants que ces derniers soient licenciés ou non licenciés à la Fédération Française de Triathlon.

b. Pass Compétition : Toute personne devant faire l'acquisition d'un Pass Compétition est informée :

- Qu'elle bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par l'organisateur auprès d'Allianz,
- Que le Pass Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer,
- Que son vélo ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale,
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

c. Licenciés F.F.TRI. : Conformément à la notice d'information assurance qui vous a été remise au moment de votre prise de licence, l'organisateur :

- Attire votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive,
- Vous rappelle de la possibilité de souscrire des garanties « Atteinte corporelle » complémentaires facultatives permettant de renforcer les garanties de base



- du contrat,
- Vous rappelle de la possibilité de souscrire des garanties optionnelles « Dommages au vélo ». En effet, les dommages aux vélos ne sont pas garantis y compris en Responsabilité Civile lors de collision entre triathlètes.

d. Les licenciés d'une fédération de triathlon étrangère devront remplir un Pass Compétition à l'exception des licenciés issus des pays mentionnés dans l'article 5.2.

## **26. Protection des données**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Triathlon Toulouse Métropole. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au club organisateur (cf. article 4). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Chaque participant au Triathlon de Revel Saint-Ferréol peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession des informations aux partenaires de l'épreuve. A défaut, chaque participant autorise expressément les organisateurs du Triathlon de Revel Saint-Ferréol ainsi que leurs partenaires, à utiliser les données pour leur proposer des offres commerciales.

## **27. Litige et complément de réglementation sportive**

En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra. Les épreuves du triathlon de Revel répondent en complément et aux règles non explicitement décrites dans ce document à la réglementation sportive 2023 dont une version est consultable sur le site internet des épreuves.